



SOMMAIRE

Préambule

2. Approbation dernier CR CA 12 04 2019

3. INTERNE

Règlement Intérieur

Désinscription cours d'année

Taux des frais fonctionnement

Financier

Suivi des règlements

Placements & Trésorerie

Situations des clubs

Point sur les règlements

Point moteur

Accidents 2019

Dossier ASSURANCES

SOMECASSUR

RC Dirigeants

Risques spécifiques

Hangar Nicolas Vinon & AOT

Divers

Locaux

FFVV 2

Dossier CENTRAIR

Activité ARAPA

4. DOSSIERS CLUB

LE PUY

ASPRES

LA TOUR DU PIN

Réforme ASK 13

Vente LS 6 ANEPVV

Présents

CHRISTIAN BON

JOSEPH BOCCARELLI

Georges CHEVALET

GERARD CHIOCCI

GERARD COUTELIER

GILLES HUG

Daniel PERCIAUX

Jean-Michel ROY

Invité présent

DANIEL GAIME

Absents excusés :

PIERRE ALBERTINI

PIERRE ARROYO

BERNARD GUILLEMIN

Christian LECUYER

1. PREAMBULE

Ouverture du conseil d'administration 10h00 au siège de l'ANEPVV Paris 75010.
Le Président remercie les administrateurs présents pour leurs déplacements.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Après modification du poids des voix en fonction des association ANEPVV et celles présentes à l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte rendu du 12 avril 2019.

3. INTERNE

REGLEMENT INTERIEUR :

- DESINSCRIPTION EN COURS D'ANNEE : détails des modalités

Article 7.4.3. Doit être modifié.

Lorsqu'une association enlève de la liste des matériels inscrits une machine en cours d'année, alors un prorata temporis pour les tranches base et Fonds de Réserve est calculé. Si le compte de l'association présente un solde positif le montant est restitué au club, dans le cas contraire il vient au crédit du compte. La finalité de cette disposition concerne, par exemple, la vente d'un matériel. Elle ne peut être utilisée en cas de destruction du matériel.

Créer un article identique en 8.4.4.

- TAUX DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT : REGLES D'ACTUALISATION :

Modifier l'article 7.5.5. LA COTISATION DE FONCTIONNEMENT

Pourcentage de 0,20 % passant à 0,18 %

Modifier l'article 9.2.2 MONTANT TAUX ET FRAIS DES AIDES

Pourcentage de 2,75 % passant à 2,0 %

Décision est prise de s'aligner sur les taux des aides FFVP.

Ces taux s'appliqueront à toutes les échéances postérieures au 1^{er} septembre 2019.

POINT FINANCIER :

- SUIVI DES REGLEMENTS :

Des relances sont en cours mais pas d'alerte pour ce premier semestre.

- PLACEMENTS & TRESORERIE :

Notre trésorerie est stable.

Au 14 juin 2019 notre disponibilité s'élève à 1549 K€ (41% des avoirs)

Les taux de rendement de nos placements sont faibles

Au 14 juin 2019 nos placement s'élèvent à 2252 K€ (59% des avoirs)

- SITUATION DES CLUBS :

- Nombre d'associations Inscrites : 155

- Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 97

- POINT SUR LES REGLEMENTS :

Pourcentage du suivi des règlements 2019 à ce jour :

- associations complètement à jour 17,42 %

- associations partiellement à jour 76,13 %

- Pourcentage des clubs sans aucun règlement 6,45 %

POINT MOTEUR :

2 moteurs O 360 Révisés

1 moteur O 360 en cours

1 moteur O 540 en cours

Le prix des pièces est en nette augmentation.

Les éléments seront apportés au prochain CA pour décision sur le montant des forfaits.

La Réserve Technique Remorqueur va être augmenté.

Une demande est en cours pour connaître le prix des pièces des six cylindres.

Il nous reste un carter en stock.

ACCIDENTS 2019 :

Liste des accidents 2019 fait apparaître une série de 12 événements dont seulement 6 sont déclarés ANEPVV. L'essentiel concerne des atterrissages sur aérodrome avec pilotes indemne. Un atterrissage hors aérodrome cause le décès du pilote.

DOSSIER ASSURANCE :

- SOMECASSUR :

Les contrats 2019 ne correspondent plus aux nouvelles définitions et normes. L'ANEPVV devient intermédiaire d'assurances et cela nous impose que nous soyons affiliés ORIAS. Christian BON se charge d'interroger les différents assureurs. La majorité des administrateurs **acte/opte** pour l'abandon de cette assurance qui sera remplacée par de l'auto-assurance : extension du Fond de Réserve.

- RC DIRIGEANTS & RISQUES SPECIFIQUES :

La RC Dirigeants est différente de la RC Associations. L'ANEPVV n'a pas de RC. Une démarche est en cours pour pallier cette omission. Le Conseil valide la souscription d'un tel contrat.

- AUTRES :

Une étude a été demandée pour les risques de fraude et cyber-attaque.

- HANGAR NICOLAS VINON & AOT :

Ce hangar NICOLAS est assuré en temps qu'atelier de réparation. Les normes de pollution et de sécurité incendie ne sont pas conformes. La pose d'extincteurs sera réalisée. Nous devons renégocier le contrat. Le renouvellement d'AOT est en cours de discussion sans appel d'offre mais de gré à gré.

DIVERS :

LOCAUX Rue des Petites Ecuries PARIS :

Une infiltration d'eau provenant de l'appartement supérieur est venue tacher notre pièce bureau ANEPVV et plus. Des travaux seront entrepris courant deuxième quinzaine d'août pour rénover. Ce sera l'occasion de réorganiser le bureau de nos deux collaboratrices.

FFVV 2 :

Concernant ce compte FFVV 2, la participation est trop faible. Seulement deux remorqueurs inscrits pour un championnat alors qu'il y a vingt compétitions inscrites au calendrier fédéral. Ce compte va être supprimé en temps que tel. Une nouvelle formule sera arrêtée au Conseil d'Administration d'octobre 2019. Une nouvelle convention de prêt entre association sera diffusée sur le site ANEPVV. Georges CHEVALET synthétisera les diverses conventions connues et la Note Permanente FFVP 10.11 sera reformulée.

DOSSIER CENTRAIR :

Aucun retour de nos courriers concernant nos différents problèmes de gestion du suivi des pièces. Aucune réponse à nos demandes téléphoniques. A défaut d'évolution significative, nous informerons la fédération de notre retrait du projet.

ACTIVITE ARAPA :

L'assemblée Générale de l'ARAPA se tiendra le 26 juin 2019 à Vinon. A notre connaissance l'aspect comptable est actuellement négatif. Il est à minorer par le départ en retraite d'un salarié et des erreurs de comptabilisation pour certains travaux. Le **plan de charge** 2019 semble correct. L'ARAPA n'a pas le temps de gérer par manque de disponibilité notre hangar NICOLAS. Nous recherchons un Administrateurs proche de Vinon pour suivre ce stockage.

4. DOSSIERS CLUBS

LE PUY :

L'association a prêté un Janus à ASPRES depuis 2016. Un problème de gouvernance a entraîné des dysfonctionnements. La gestion de l'entretien aurait dû être assurée par l'association du Puy. Le planeur sera transféré au Puy le 18 juin 2019. Un état des lieux sera réalisé pour informations en attente d'une décision.

ASPRES :

Aspres demande la désinscription du Janus prêté par Le Puy des comptes ANEPVV.

LA TOUR DU PIN :

La Tour du Pin demande la désinscription ANEPVV d'un Pégase pour l'assurer directement.

REFORME ASK 13 SALON :

Le dossier clôturé par accord entre associations.

Vente LS 6 ANEPVV

Le dossier est clôturé : coût global 41792,19 € - Vente 43 K€

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 13 h 10.

DATES A RETENIR

Prochaines réunions du CONSEIL d'Administration

Vendredi 11 octobre 2019 – 10h00 – PARIS

Vendredi 06 décembre 2019 – 10h00 – PARIS

Vendredi 07 février 2020 – 10h00 – PARIS

ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 06 mars 2020 17h00 – GRÉOUX LES BAINS

3

Rédacteur Daniel Perciaux